

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 0  
Date de Publicité : 05/05/2021  
Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

**Séance du mardi 4 mai 2021**  
**Qe-2021/19**

**Aujourd'hui 4 mai 2021, à 14h02,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

**Etaient Présents :**

Madame Géraldine AMOUROUX et Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM présents à partir de 15h31, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 17h25, Madame Alexandra SIARRI présente jusqu'à 17h30, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 18h00, Monsieur Maxime GHESQUIERE présent jusqu'à 18h00

**Excusés :**

**Question écrite du groupe Bordeaux en Luttés présentée par  
Antoine Boudinet concernant le fonctionnement du Conseil  
Municipal**

Le 30 mars s'est tenu le conseil municipal de Bordeaux au cours duquel il a été débattu – entre autres – de la mise en place par la nouvelle majorité d'un mode de gouvernance qui se veut innovant afin de faire participer les Bordelais.es à la vie politique de leur ville.

Aussi, nous aurions pu attendre de la mairie qu'elle fasse vivre dans le parlement Bordelais des principes démocratiques simples : respect de la parole des élu.es, respect du temps de parole, réponse aux questions posées, respect du débat, prise en compte des vœux et questions écrites qui sont les seuls moyens, pour l'opposition, d'amener des sujets au conseil.

Pourtant, les différents conseils auxquels nous participons et que nous préparons avec sérieux, sont pour nous le reflet d'une politique politicienne, digne de la société de spectacle où les postures succèdent aux bons mots, où il est bienvenue de faire des moulinets pour les caméras, de s'envoyer des piques, de trop rarement débattre du fond : une politique à l'ancienne où les néophytes que nous sommes, petit caillou dans la chaussure, peinent à trouver du sens.

Pour le dernier conseil municipal, nous avons préparé quatre vœux qui auraient dû être soumis au vote individuel de chaque élu.e à la fin des délibérations. Ces vœux portaient sur : le dépôt d'une plaque contre les féminicides, la fin des publicités en faveur des entreprises polluantes, la fermeture des néons et autre enseigne publicitaires dès 20H, la renomination de l'avenue Thiers en avenue Louise Michel.

Alors que ces vœux étaient dans les tuyaux de la mairie depuis une semaine, c'est le jour-même du conseil nous avons appris que ces derniers ne seront finalement pas présentés comme des vœux mais comme des questions écrites, question auxquelles seule la mairie répond sans possibilité de vote !

Ces vœux, ce sont un droit, un des rares moyens d'expression donner à l'opposition pour qu'elle simplement passive et invisible. Nous les préparons consciencieusement, souvent en relais de revendications d'associations.

Ce n'est pas à la mairie de Bordeaux de décider pour nous des questions ou vœux que nous souhaitons poser au Parlement Bordelais !

Nos élu.e.s représentent aussi des électeurs/trices que le mépris affiché à notre rencontre touchent et encolère.

Notre temps de parole est rogné, personne ne répond à nos interventions argumentées, nos noms sont écorchés, les dossiers préparatoires des conseils sont incomplets et leur envoi tardif... Oui à Bordeaux, les droits de l'opposition sont vertement bafoués !

Seule maitresse à fixer l'ordre du jour, il est facile pour la majorité d'invisibiliser

son opposition, de ne pas aborder les sujets qui fâchent.

Cette situation ne peut décemment pas durer.

Aussi la mairie peut-elle s'engager à mettre systématiquement à l'ordre du jour les questions et les vœux proposés par les groupes d'opposition, de les prévenir suffisamment tôt si un quelconque problème de formulation ou de champ de compétences devait amener à la non-présentation de ces requêtes du Conseil Municipal ?

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 mai 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Antoine BOUDINET**